



Formation : "La confirmation en 19 questions"

Fiche n° 6

La confirmation est-elle obligatoire pour se marier ?

La confirmation est-elle obligatoire pour se marier ?

Il vaut mieux être confirmé avant de se marier, mais si on ne l'est pas, le mariage est valide.

Le sacrement de confirmation "confirme", rend plus ferme le sacrement de baptême que nous avons reçu. Il nous unit plus étroitement à l'Église. Il nous fortifie pour que nous puissions témoigner courageusement de notre foi.

Le concile Vatican II a insisté sur le fait que le mariage chrétien constitue un chemin de sainteté. Il est donc tout à fait normal que le sacrement de confirmation soit reçu avant le mariage. Si, pour certaines raisons, il n'a pas été reçu par quelqu'un qui veut se marier, il faudrait prendre les mesures pour y remédier. Si, malgré tout, une personne se mariait sans avoir été confirmée, son mariage serait valide. "Les catholiques qui n'ont pas encore reçu le sacrement de confirmation le recevront avant d'être admis au mariage, si c'est possible sans grave inconvénient" (Can. 1065, 1).



Pour Partager entre animateurs